

FICHE D'INSCRIPTION

SAISON 2026 / 2027

FAMILLE (parent avec enfant licencié)

(Accès le vendredi soir, dimanche et vacances)

Réinscription de la saison 2026/2027 Nouveau licencié

Licencié la saison précédente, club :

NOM et Prénom de l'enfant licencié au BCP:

Nom : Prénom :

Nationalité : Sexe : Femme Homme

Date de naissance : / /

Adresse complète :

.....
.....

Téléphone portable : __ / __ / __ / __ / __ (obligatoire)

Email :@.....

Souhaitez-vous un reçu pour votre C.E ? oui non

J'accorde ou **Je n'accorde pas** ma permission pour que le BCP publie des photos et/ou vidéos prises de ma personne. Ces images seront exploitées dans le cadre de la mise à jour du site du club et de ses réseaux et/ou dans les publications des bulletins municipaux

Je consens ou **Je ne consens pas** à ce que mes coordonnées (mail et téléphone) soient utilisées dans le cadre de la communication interne du club.

Nota Bene : L'adhésion Famille donne droit à la personne qui adhère (1 adhésion/parent) de venir jouer avec son enfant préalablement licencié sur nos créneaux de jeu libre du vendredi soir, du dimanche soir ainsi que des créneaux de vacances scolaires (selon mise à disposition de la mairie). Vous êtes soumis aux mêmes règles d'utilisation des infrastructures que les autres adhérents.

PIECES A FOURNIR EN PLUS DE CETTE FICHE DUMENT REMPLIE

- Une photo d'identité à coller ou à agrafier sur cette fiche.
- **Le questionnaire de santé dûment rempli. OBLIGATOIRE et certificat médical de la Fédération Française de Badminton de moins de 6 mois si nécessaire (réponses « Oui » à un point questionnaire).**
- Le formulaire de prise de licence FFBaD dûment rempli (*à récupérer au forum des associations, sur le site www.bcp95.fr ou au gymnase, ou bien à imprimer soi-même*).
- Le règlement de 125€ en espèces, par virement ou par chèque à l'ordre du BCP.
- Signature du règlement interne ci-contre.

REGLEMENT INTERNE

Art. 1 : Pour leur confort et leur sécurité, les joueurs doivent avoir un équipement de sport adéquat. Ils doivent **impérativement** changer de chaussures pour accéder à la salle. Par ailleurs les chaussures doivent avoir des semelles qui ne marquent pas le sol.

Art. 2 : Le port de signes religieux distinctifs n'est pas autorisé durant les activités de l'association.

Art. 3 : Les volants (plastiques ou en plumes) sont fournis par le club lors des entraînements et jeu libre dans la limite du raisonnable et sont à la charge des joueurs en cas de consommation excessive.

Art. 4 : Le Badminton Club de Pontoise décline toute responsabilité concernant les vols pouvant être commis dans le gymnase.

Art. 5 : Les joueurs montent et démontent les terrains, ne laissent pas de détritrus sur l'aire de jeux ainsi que dans les vestiaires (volants usagés, bouteilles, etc...) Des poubelles sont à leur disposition dans le gymnase.

Art.6 : Les jeunes licenciés n'étant couverts par l'assurance du club qu'au moment où ils sont pris en charge par un responsable du club, les personnes accompagnant les enfants à leur séance d'entraînement sont priées de s'assurer de la présence du responsable avant de partir.

Art. 7 : Les joueurs poussins et benjamins (U11 et U13) durant toute la séance de jeu libre à laquelle ils participent devront obligatoirement être accompagnés d'un responsable légal. Les minimes, cadets et juniors sont autorisés à venir seuls et à jouer uniquement si des adultes sont présents dans la salle sous couvert d'une décharge de leurs parents.

Art. 8 : Pour inviter des personnes extérieures : ces personnes doivent être obligatoirement titulaires d'une licence prise à la FFBaD pour la saison en cours. Prévenir un membre du comité qui devra demander l'aval des autres membres pour valider la venue de ce joueur ainsi que son nom.

Art. 9 : Pour avoir accès aux installations, tout joueur devra avoir rendu son dossier d'inscription (hors certificat médical) à date du 30 Septembre et/ou dans les quinze jours qui suivent son premier essai. Le dossier complet certificat inclus devra être rendu avant le 15 Octobre sans quoi l'accès aux terrains vous sera refusé pour des raisons de sécurité et d'assurance.

Art. 10 : Toute adhésion au Badminton Club de Pontoise est définitive, aucun remboursement ne sera effectué quelle qu'en soit la raison.

Art. 11 : Tout licencié déclare adhérer à l'assurance « responsabilité civile et individuelle accident » proposée par la Fédération Française de Badminton et avoir pris connaissance des garanties complémentaires et des informations relatives à la notice d'assurance.

Art. 12 : Tout comportement jugé excessif et irrespectueux vis-à-vis des autres joueurs, des entraîneurs et du matériel ou ne respectant pas les articles précités, pourra être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive du créneau et/ou du club.

Art. 13 : Toute adhésion au Badminton Club de Pontoise implique l'adoption du présent règlement.

Signature du joueur

Au Club du BCP nous utilisons une application pour la gestion de
notre communication interne, nos évènements etc...

Alors rejoignez-nous dès maintenant sur



Google Play



App Store

Rendez-vous sur :



Spond

.UB

Avec le code du groupe : « MLNYQ »